

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
100, RUE FERNAND-SÉGUIN**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 janvier 2015 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ième} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'un logement en sous-sol pour le bâtiment situé au 1500, rue Jacques-Hertel.

L'objet de cette dérogation mineure vise à permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol sans cour anglaise directement accessible et dont une unité de stationnement extérieure est située à moins de 2 mètres d'une ouverture au sous-sol.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 24 décembre 2015

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement substitut